

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

Je soussigné(e), père, mère, tuteur, représentant légal (*razer la mention inutile*)

- autorise (*nom et prénom du licencié*):.....né(e) le

Classe :

à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège des Flandres à Hazebrouck

- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (*razer en cas de refus*)

Fait àle

Signature obligatoire

ASSURANCE

Avec le prix de la licence à 15€00, les élèves sont assurés pour l'UNSS et déclarés à la MAIF (contrat A.S. MAIF souscrit par le collège) et bénéficient de la garantie Indemnisation des Dommages Corporels (I.D.C.) lorsqu'ils sont victimes d'un accident au cours des activités organisées par l'A.S.

Depuis la rentrée 2001, la MAIF propose une garantie supplémentaire : IA SPORT+ qui permet de bénéficier d'une protection encore plus élevée (plafonds revus à la hausse, prestations d'assistance à domicile, soutien scolaire, garde d'enfant).

Pour en bénéficier, le licencié doit acquitter un complément de cotisation de 10€65 (*qui s'ajoute au prix de la licence UNSS, soit 25€65 au total pour l'année*).

Remarque : les adhérents qui bénéficient à titre personnel du contrat PRAXIS de la MAIF, bénéficient déjà d'une protection étendue.

⇒ **Paiement par chèque à l'ordre de l'AS. Collège des Flandres**

Les professeurs d'E .P.S. restent à votre disposition pour tout renseignement.

DROIT A L'IMAGE

M/Mme.....responsable(s) de
autorise(nt) l'AS et l'UNSS à utiliser dans leurs supports de communication les images de leur fils (fille) captées au cours des manifestations, organisations, déplacements et séjours organisés par l'AS de l'établissement et les services de l'UNSS.

Fait àle

Signature obligatoire des parents



**COLLEGE DES FLANDRE
HAZEBROUCK**

Objet : Présentation des activités de l'Association Sportive du Collège pour 2017/2018

L'Assemblée Générale de l'Association Sportive se déroulera le Vendredi 22 septembre 2017
Entre 12h45 et 13h20 en salle 8

VENEZ NOMBREUX

Début des activités : le mardi 26 septembre 2017

Madame, Monsieur,

L'Association Sportive (A.S) du Collège propose aux élèves volontaires de participer à de nombreuses activités sportives dans le cadre de l'UNSS.

Chacun(e) peut venir s'entraîner, participer à des rencontres inter-établissements quelques mercredis après-midi, mais aussi se former comme jeune officiel dans de nombreuses activités sportives. Durant l'année scolaire un(e) élève peut pratiquer plusieurs activités.

Pour faire partie de l'AS, il faut remplir ce document au dos, le rendre à un enseignant EPS avec un chèque de 15€ (à l'ordre de l'Association sportive du Collège des Flandres) ou de 25.65€ (voir au dos si vous souhaitez une assurance complémentaire).

Depuis la rentrée 2016, le certificat médical n'est plus obligatoire pour obtenir une licence à l'association sportive.

Les élèves ont jusqu'à fin septembre pour essayer les différentes activités avant de s'inscrire.

Toutes les activités sont encadrées par les professeurs d'EPS.

Chaque élève peut participer à des activités différentes chaque jour en fonction du programme de l'année.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'équipe des enseignants d'EPS

☛ Il est nécessaire que les élèves prennent connaissance régulièrement des informations affichées sur le panneau UNSS (à côté du bureau Vie Scolaire) pour :

→ Convocations pour les compétitions (horaires – rendez-vous)

→ Absences des professeurs d'EPS.

Merci de répondre au questionnaire

- Etes-vous licencié dans un club sportif ?

Oui

Non

- Dans quel(s) sport(s) ?

- Depuis combien d'années ?

1 année

2 années

3 années

+ de 3 ans

- Quels sont les sports que vous souhaiteriez pratiquer à l'UNSS au collège ?

